

Association des Intérêts de Tavel

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du jeudi 2 juin 2022

1. Salutations

Le président, Monsieur Edouard Fontannaz, souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'aux habitants de Tavel à qui nous avons adressé une invitation à assister à notre assemblée générale et qui se sont joints à nous à cette occasion. Le président rappelle que l'assemblée générale ordinaire comporte des points protocolaires mais aussi des informations et des réflexions qui intéressent les membres, les non membres et nous l'espérons des futurs membres.

Il présente les membres du comité, soit : Marlyse Piazzalunga secrétaire, Matthieu Favarger caissier, Sonia Feissli, Verena Kuster, David Perrino et Wiebke Steffen membres, ainsi que lui-même, Edouard Fontannaz, président.

Il remercie Madame Christiane Heiniger, secrétaire paroissiale, d'avoir mis la salle de paroisse à disposition pour notre assemblée générale.

Le président rappelle les buts de notre association en citant l'article 1, alinéa 2 des statuts qui stipule : « En collaboration avec les autorités de Montreux, elle veille au développement harmonieux de Tavel. De plus, elle organise des animations périodiques et s'assure du bon fonctionnement du four du village ».

Le président salue les personnes invitées, soit Madame Irina Gote, conseillère municipale, Madame Sandra Genier, conseillère municipale, Monsieur Vincent Demaurex, pasteur et Monsieur le Sergent Franco Ciampi, représentant de Sécurité Riviera.

Quelques personnes invitées se sont excusées : Monsieur Olivier Gfeller, syndic et député, Messieurs Renato Fabris et Jean-Pierre Vogt, représentants de la paroisse catholique de Clarens, Monsieur Nicolas Büchler, président de l'Association des intérêts de Glion, Monsieur Samuel Roch, président de l'Association des intérêts de Chailly, Baugy, les Crêtes et environs et Monsieur Daniel Martin, président de la Société villageoise de Brent et environs.

Le président fait part des noms des membres qui se sont excusés : Mesdames Nicole Weber, Marlyse Burnier, Corinne Châtelan-Manzini et Messieurs Patrick Benedetto, Beat Schatzmann, Cédric Blanc, François Borcard et David Perrino.

En souvenir de Madame Ruth Décosterd, l'assemblée se lève pour une minute de silence.

2. Adoption du PV de l'Assemblée générale du 14 octobre 2021

Le procès-verbal n'est pas lu étant donné que des exemplaires sont à disposition dans la salle. Il est accepté à l'unanimité et avec remerciements à son auteur, Madame Marlyse Piazzalunga

3. Rapport du président

Voici un résumé des activités depuis octobre 2021.

Le 1^{er} décembre 2021, le sapin et la St-Nicolas ont été l'occasion de se retrouver sur la place de la fontaine. Ce fut un moment apprécié avec la soupe préparée par le café du Torrent. L'apéro de fin d'année n'a pas pu se faire en raison des directives sanitaires.

Le comité a poursuivi la construction du site que nous vous présenterons au point 8 de l'ordre du jour.

La boulangerie de Tavel est fermée depuis le 17 avril 2022. Madame Virginie de Domenico avait sollicité notre aide ainsi que celle de la Commune. Nous nous sommes rencontrés à plusieurs reprises et avons dû reconnaître les limites de notre soutien. C'est avec un profond regret que nous devons prendre acte de cette situation. Au kiosque de Tavel, il est possible de commander, le jour précédent, du pain de la boulangerie Vannay de la Tour-de-Peilz.

Depuis le 19 avril 2021 nous avons la zone de rencontre 20 km/h dans le noyau du village et la zone 30 km/h dans le reste du village. On peut constater un respect des nouvelles règles, mais aussi des situations où l'on se pose des questions. Soit la signalisation n'est pas suffisante et les modérateurs sont inefficaces, soit il y a des étourdis ou des personnes quelques peu allergiques mais aussi des personnes qui ne sont pas riveraines et qui se permettent de rouler à des vitesses insensées.

Les contrôles de police sont quasi inexistants, mais depuis plus de cinq ans que nous sommes sur le dossier, nous avons obtenu un résultat, merci ! Cependant il s'agit de concrétiser au mieux le dispositif. Personnellement il m'est pénible d'entendre que la zone 20 km/h ne sert à rien.

Cela fait donc plus d'une année que les zones sont en place. On doit passer à la phase 2. Au niveau de la Commune, Sécurité Riviera doit faire des comptages, vérifier l'efficacité du dispositif et la vitesse, afin d'atteindre les buts fixés par les exigences. Ensuite le Canton validera. Nous avons déjà communiqué les défauts au service des travaux de la Commune, soit :

Pas de modérateurs au chemin des Vignes, signalisation invisible à l'entrée du chemin de l'Ancien-Four côté ouest en venant du haut du Sacre du printemps, Chemin des Portaux en déficit de modérateurs, danger manifeste pour les habitants, idem pour le chemin de Muraz. Signalisation de la zone 20 km/h au bas du chemin des Portaux à améliorer, le format de la signalisation est trop petit et donc trop peu visible en raison de la pente.

D'après les observations des habitants du centre du village, soit dans la zone 20 km/h, on doit faire beaucoup mieux. On pourrait mettre des bacs à fleurs. Cela suppose que les voisins directs s'occupent d'arroser et veillent à l'entretien.

La Commune peut mettre des bacs à disposition. Selon le slogan "dites-le avec des fleurs" cette solution me paraît intéressante et devrait être efficace dans la zone 20 km/h comme dans la zone 30 km/h. Je demande instamment à la Municipalité de tout faire pour aboutir la réalisation des zones. Nous souhaitons faire à nouveau le tour du village avec Sécurité Riviera et le Service des travaux de la Commune pour identifier les points délicats.

Comme vous le savez, Clarens organisera la fête de village le week-end du Jeûne. Soyez rassurés, nous organiserons la Fête du pain même si cela se passe en même temps que Clarens, mais comme notre fête se termine dans l'après-midi, on aura tout loisir de poursuivre à Clarens pour la soirée.

Au point 8 de l'ordre du jour, nous vous informerons du projet de jardins communautaires proposés par la Commune ainsi que de la reprise de concerts à Tavel. La vie continue et notre association retrouve un rythme normal.

Enfin je tiens à remercier les membres du comité ainsi que la Municipalité pour leur collaboration et leur soutien.

Avant de passer à l'approbation du rapport du président, j'ouvre la discussion.

Mme Marie-Chantal Rime-Plume demande des précisions sur la boulangerie. Je lui réponds que je n'ai pas d'autres informations. Mme Sandra Genier signale qu'il y a volonté du propriétaire d'avoir une boulangerie, mais qu'elle ne peut pas donner d'autres précisions, le sujet étant confidentiel.

Concernant les bacs à fleurs, Messieurs Claude-Alain Von Büren et Monsieur Hubert Diedrichs sont prêts à s'investir.

4. Approbation du rapport du président

Le rapport est adopté à l'unanimité.

5. Rapport du Caissier et des Vérificateurs des comptes

Monsieur Matthieu Favarger, caissier, nous fait la lecture de son rapport. Durant l'année 2021 nous avons encaissé CHF 8'249.25 et dépensé CHF 6'609.24, ce qui nous donne un bénéfice de CHF 1'640.01.

Les entrées proviennent principalement de la Commission intercommunale de la Taxe de séjour (CITS) avec CHF 3'000.00, la partie variable n'étant pas versée pour l'année 2021, ainsi que les cotisations des membres pour un montant de CHF 1'555.00. En 2021 nous avons eu une augmentation des cotisations de CHF 90.00 par rapport aux cotisations de 2020, qui étaient d'un montant de CHF 1'465.00. Concernant les dépenses, ce sont principalement les coûts liés à l'organisation de la fête du pain et le secrétariat.

A la BCV, nous avons un compte courant avec CHF 13'097.00, le compte postal se monte à CHF 32'023.49 et dans la caisse il y a 108.10. Le nouveau capital au 1^{er} janvier 2022 s'élève à CHF 53'600.49.

Les comptes ont été vérifiés et approuvés par les vérificateurs des comptes Monsieur Patrick Benedetto et la suppléante Madame Marie-Chantal Rime-Plumez en l'absence de Monsieur François Forel. Madame Marie-Chantal Rime-Plumez nous fait la lecture du rapport.

6. Approbation des comptes et des Vérificateurs des comptes

L'assemblée adopte les deux rapports à l'unanimité avec remerciements à leurs auteurs.

7. Elections des vérificateurs des comptes

Monsieur Patrick Benedetto est arrivé au terme de son mandat. Monsieur François Forel devient 1^{er} vérificateur et Madame Marie-Chantal Rime Plumez devient 2^{ème} vérificatrice. Monsieur Sébastien Froidevaux se propose comme suppléant et est élu par l'assemblée.

8. Infos du comité

Site

Nous allons vous présenter l'état actuel du site de l'Association des intérêts de Tavel. Pour ce faire, le président donne la parole à Madame Wiebke Steffen-Tiffert et la remercie déjà pour le travail réalisé.

La présentation est faite au moyen d'un beamer. Le site est en voie de finalisation et toute proposition est la bienvenue. Le projet est applaudi par l'assemblée.

Projet Jardin

Le projet de jardin communautaire sur la parcelle du parc Robinson va être proposé aux personnes intéressées. La Commune a fait un important travail de défrichage et a retourné la terre. Des biologistes ont fait des observations et des recommandations. Les personnes intéressées pourront proposer leur candidature. Afin d'assurer la bonne entente de chacune et chacun, une association en relation avec l'Association des intérêts de Tavel établira une charte.

Le lieu est beau et romantique, mais ne le cachons pas, il est exigeant de par sa configuration. Il y a des replats pour les cultures, mais le bord du ruisseau doit rester en haie forestière avec possibilité de planter des petits fruits. L'accès au ruisseau doit être aménagé pour l'arrosage.

L'idée est de proposer à chacune et à chacun une surface à jardiner d'environ 10 m². Le style de culture doit être respectueux, L'installation d'un coffre à outils avec une table et un banc sera complétée selon les besoins. On est en présence d'un projet tel que l'on en parle pour notre avenir, il est là, à vous de saisir cette occasion que la Commune et notre association sont prêtes à soutenir concrètement.

Madame Irina Gote donne des précisions et rappelle la décision du conseil communal pour la promotion des jardins communautaires. Pour le projet à Tavel la question de l'eau du ruisseau exige d'être adaptée aux besoins du jardinage. Deux personnes des espaces verts pourront être mis à disposition par la Commune ainsi que des bacs potagers urbains.

Ces bacs pourront aussi être fournis pour les zones 20 et 30 à Tavel.

Le sentier le long de la Baye a été remis en état par la Commune. Il est assorti d'indications mettant en garde le public des risques de crues et d'éboulements.

Concerts à Tavel

Une reprise des concerts à Tavel est prévue dans le caveau de la famille Bertinotti et pourrait démarrer dès cet automne. Des contacts avec les musiciens sont en cours.

9 Divers et propositions individuelles

Au nom de la Municipalité, Madame Irina Gote transmet les salutations et excuse encore Monsieur le syndic Olivier Gfeller retenu par une séance importante. Elle remercie le comité des intérêts de Tavel et fait part de sa satisfaction de la possible reprise des concerts dans un caveau à Tavel.

Elle transmettra à Monsieur Florian Chiaradia conseiller municipal les demandes pressantes pour les mesures des zones 20 et 30. Monsieur Hubert Diedrichs rappelle de ne pas oublier le chemin de Muraz, qui bien qu'éloigné du centre de Tavel, n'en fait pas moins partie.

Monsieur Alain Feissli signale le nombre important de macarons attribués aux enseignants sur le parking de Rambert au détriment des habitants de Tavel.

L'horaire des bus de la ligne 204 va être renforcé.

Mme Anne-France Peter demande de pouvoir lire des poèmes lors de la fête du pain

Madame Irina Gote signale qu'en raison du covid 19, le nombre de chiens a augmenté de 15 % et crée des problèmes liés aux déjections. Sécurité Riviera se chargera de sensibiliser les nouveaux propriétaires. Il est aussi question de voisinages avec du trafic de drogue au Sacre-du-printemps.

Monsieur Vincent Demaurex, pasteur, nous apporte les salutations de la paroisse et exprime son plaisir de constater que la salle de paroisse serve de lieu de rassemblement. Il invite les personnes qui le souhaitent de profiter de la salle de paroisse qui est communale.

Le président clôt l'assemblée en invitant chacun à se joindre à la verrée traditionnelle.

L'assemblée est levée à 21h15

La secrétaire

Marlyse Piazzalunga

Tavel, le 10 juin 2022